

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Madame Sophie GILLOT, 1^{ère} adjointe.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (arrivée à 19 heures 15), Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU (arrivée à 20 heures 05), Madame Jennifer GODIN (arrivée à 19 heures 30), Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS (arrivée à 19 heures 25), Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur le Maire, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN ayant donné pouvoir à Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Thierry MARQUIS ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING et Madame Louise MOREAU

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DUBOIS

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....23

Votants25

DCM n°075/2023 - 7.1.8**Budget principal - autorisations de programme et crédits de paiement**Rapporteur : Madame GILLOT

En application de l'article L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement peut comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

La délibération numéro 072/2022 en date du 26 avril 2022 créant les autorisations de programme et ouvrant les crédits de paiement correspondants a été adoptée comme suit :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CRÉDITS DE PAIEMENT			
Libellé	Montant total prévu	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Liaisons douces	1 803 150,00 euros	898 250,00 euros		904 900,00 euros	
Eclairage public	240 000,00 euros	65 000,00 euros	60 000,00 euros	60 000,00 euros	55 000,00 euros
Église Maumusson	600 000,00 euros	50 000,00 euros	300 000,00 euros	250 000,00 euros	
Total	2 643 150,00 euros	1 013 250,00 euros	360 000,00 euros	1 214 900,00 euros	55 000,00 euros

Il convient d'actualiser les autorisations de programme et les crédits de paiement correspondants pour les raisons suivantes :

- le montant prévisionnel indiqué en 2022 prévoyait des crédits pour l'ensemble des tranches du programme de liaisons douces ; or, seules les quatre premières tranches font l'objet d'un lancement d'études ; de plus, les dépenses prévues en 2022 n'ont pas pu être réalisées du fait du retard pris en raison d'une zone humide identifiée sur la liaison reliant le rond-point du Château à l'écocyclerie et de la difficulté à acquérir certaines parcelles pour la création des trois autres liaisons douces ;
- concernant les travaux envisagés en 2022 sur le réseau d'éclairage public, ils n'ont pas été réalisés, le syndicat Territoire d'énergie Loire-Atlantique n'ayant pas transmis les estimations sollicitées pour les travaux planifiés ;
- concernant l'église de Maumusson, seule une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été contractée en 2022, dans l'attente de l'obtention de cofinancements pour envisager une consultation de maîtrise d'œuvre.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CRÉDITS DE PAIEMENT				
Libellé	Montant total prévu (hors dépenses mandatées en 2022)	Prévisions 2022	Crédits consommés 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Liaison douces	963 790,00 euros	898 250,00 euros	17 497,50 euros	498 790,00 euros	465 000,00 euros	
Éclairage public	240 000,00 euros	65 000,00 euros		120 000,00 euros	70 000,00 euros	50 000,00 euros
Église Maumusson	600 000,00 euros	50 000,00 euros	8 250,00 euros	50 000,00 euros	350 000,00 euros	200 000,00 euros
Total	1 803 790,00 euros	1 013 250,00 euros	25 747,50 euros	668 790,00 euros	885 000,00 euros	250 000,00 euros

Suite au plan d'actions pluriannuel mis en place par le conseil municipal en mars 2021 et révisé en réunion privée le 13 février 2023, il est nécessaire de créer les autorisations de programme et des crédits de paiement suivants :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CRÉDITS DE PAIEMENT		
Libellé	Montant total prévu	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Salle du conseil municipal	447 500,00 euros	125 000,00 euros	322 500,00 euros	
Salle de convivialité	130 000,00 euros	81 000,00 euros	49 000,00 euros	
Réseau de chaleur secteur Jules FERRY	1 016 700,00 euros	30 000,00 euros	503 700,00 euros	483 000,00 euros
Boulevard de la Ferronnays	590 000,00 euros	10 000,00 euros	350 000,00 euros	230 000,00 euros
Rue de la Forêt	475 000,00 euros	10 000,00 euros	300 000,00 euros	165 000,00 euros
Total	2 659 200,00 euros	256 000,00 euros	1 525 200,00 euros	878 000,00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACTUALISE ET CRÉE** les autorisations de programme désignées ci-dessus ;
- **OUVRE** les crédits de paiement correspondants selon les modalités fixées dans les tableaux présentés ci-dessus ;
- **PRÉCISE** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1 ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 11 avril 2023

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU

Le secrétaire de séance,
Frédéric DUBOIS



Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
ID : 044-200078079-20230328-DCM075_2023-DE

